



Kanton Bern
Canton de Berne

Communes de Reconvilier et de Loveresse

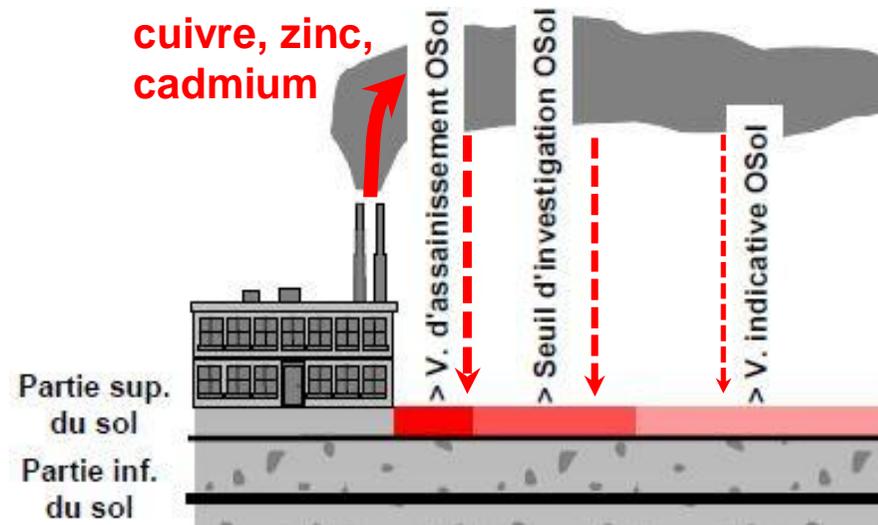
Pollution des sols liée aux activités des usines métallurgiques

Séance d'information des propriétaires concernés
En ligne, 22 juin 2020

Martine Docourt, Jacques Ganguin, Nicole Chollet

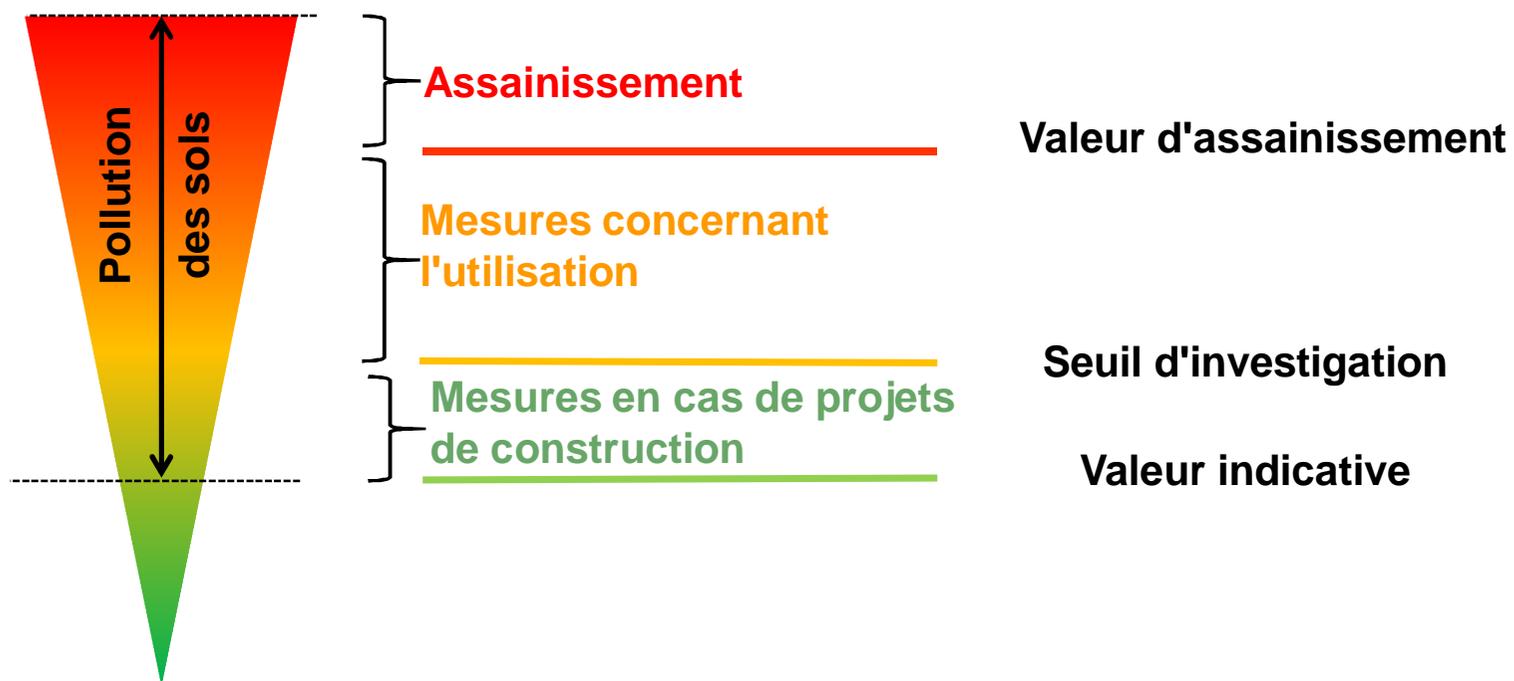
Rappel historique de la pollution

- Pollution liée aux activités de l'entreprise «Boillat» depuis env. 1850
- Emissions des polluants sous forme de poussières par les cheminées puis précipitation par voie aérienne dans les alentours



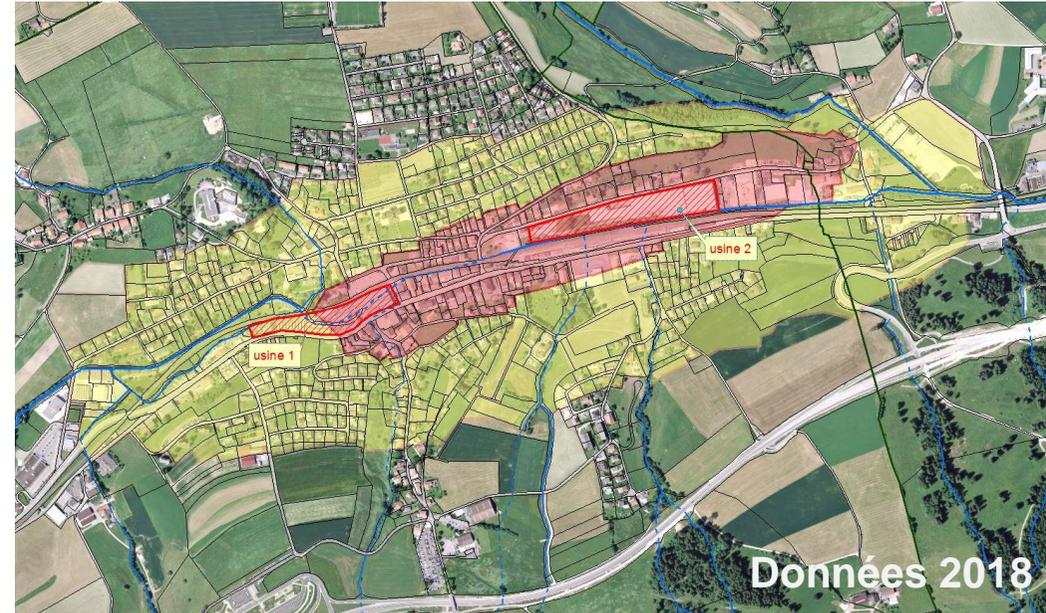


Taux de pollution du sol



Investigations en 2019

- Echantillonnage / Analyse
 - Le bureau d'experts a informé les habitant-e-s de sa venue pour la réalisation de l'échantillonnage
 - Petits forages (env. 10 par échantillon) sur les surfaces de sol ont été réalisés → échantillon composite
 - Echantillons ont été analysés dans un laboratoire tiers.





Résultats

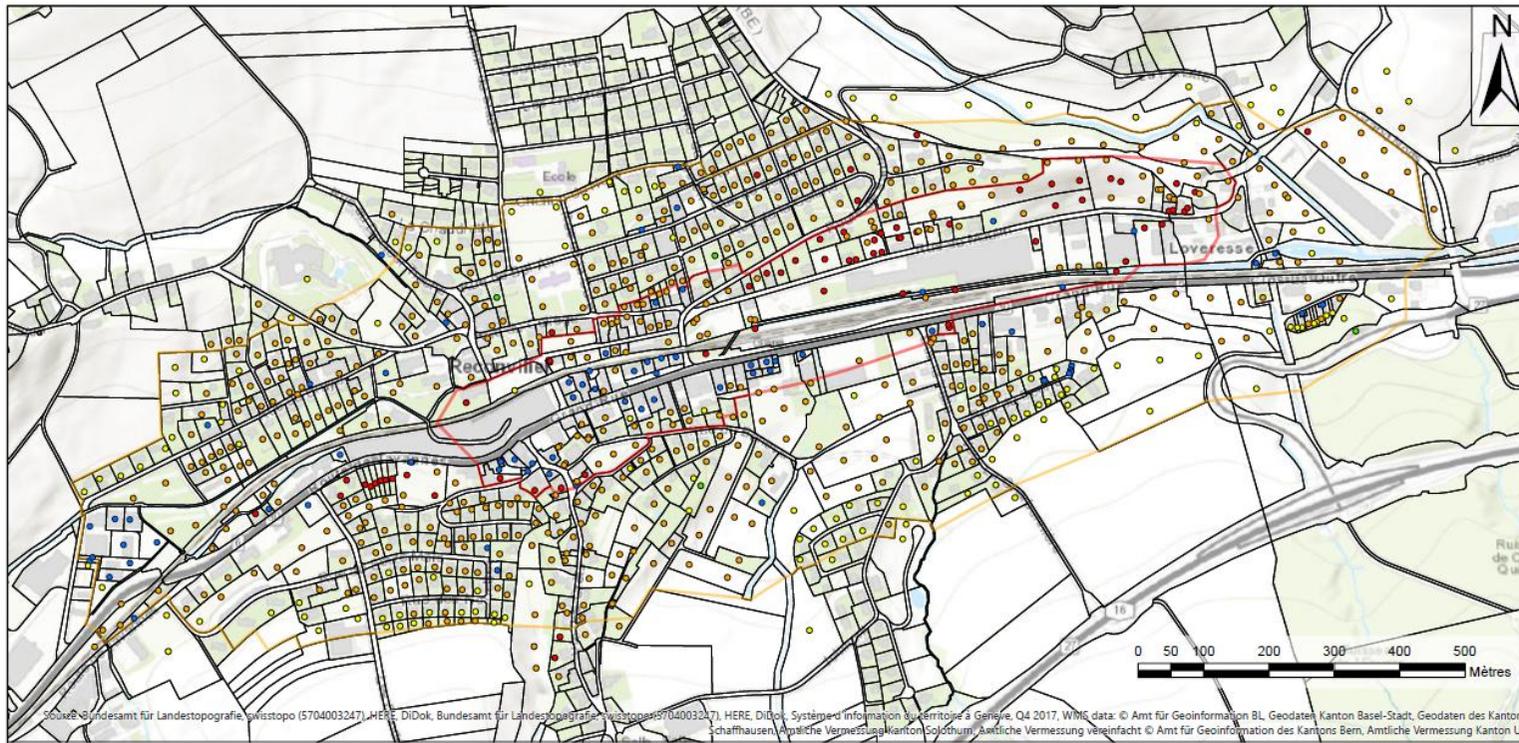
Parcelles concernées par la pollution (587 parcelles échantillonnées)

	Dépassement du seuil d'investigation	Dépassement de la valeur d'assainissement
Nombre de Parcelles - Résultats	424	54
Nombre de Parcelles – prévision 2018	537	130

- Les polluants sont présents généralement entre 0 et 20 cm de profondeur (éventuellement au-delà dans le cas de remblais).
- Ce sont généralement le cuivre et/ou le zinc qui sont déterminants.

Cartographie de la pollution

Classification des échantillons selon OSol et OSites



- Le périmètre est très proche de celui de la cartographie initiale.

Dépassement des valeurs d'assainissement

- Environ 50 parcelles sur lesquelles les valeurs d'assainissement sont dépassées.
- Inscription au cadastre des sites pollués (CSP) jusqu'à l'assainissement.



Geoportail
Canton de
Berne



Dépassement des valeurs d'assainissement - sols agricoles

- Des parcelles utilisées pour la pâture de bétail (vache, mouton, chèvre) et/ou la production de fourrage dont certaines sont en zone constructible.
- Une parcelle cultivée est concernée par un dépassement de la valeur d'assainissement mais seul 1 échantillon sur les 9 prélevés est concerné.
- Définition des sols à assainir et des buts d'assainissement en collaboration avec l'OFEV.



Assainissement des sols – jardins privés

- Plan d'assainissement global élaboré par un bureau d'études
 - Elaboration d'un plan d'assainissement global avec estimations des coûts:
 - ⇒ Assainissement qui consistera à évacuer les sols pollués (jardins privés);
 - ⇒ Définition des buts d'assainissement avec l'office fédéral de l'environnement (OFEV)
 - Propositions concernant les voies d'élimination selon la législation fédérale
 - Propositions concernant les matériaux de remplacement.

- Essai-pilote
 - Assainissement de 10 parcelles
 - Contact avec les propriétaires concernés
 - Travaux prévus avec une entreprise paysagiste



Dépassement seuils d'investigation – jardins privés

- Environ 420 parcelles sur lesquelles des seuils d'investigation sont dépassés.
- Pas d'assainissement nécessaire : aucun risque pour les enfants.
- Réflexions quant à savoir si des mesures doivent être prises (en collaboration avec l'OFEV et le laboratoire cantonal, en cours).
 - Concerne les sols de jardins privés avec des jardins potagers ou communautaires.
- Campagne d'analyses de légumes sera effectuée (10 jardins potagers).
- Pas d'inscription au cadastre des sites pollués



Dépassement seuils d'investigation - sols agricoles

- Pas d'assainissement nécessaire
- Définition de mesures à entreprendre avec l'OFEV → cultures alimentaires et fourragères
- Pas d'inscription au cadastre des sites pollués



Dépassement valeur indicative

- Pas d'assainissement nécessaire: pas de risque pour les enfants
- Pas d'inscription au cadastre des sites pollués



Gestion des sols en cas de travaux

- À partir du dépassement de la valeur indicative
- Elimination selon la législation fédérale sur les déchets
- Coûts d'élimination à la charge du propriétaire (cadre légal fédéral)



Rôles et responsabilités

- **L'OED** en tant qu'autorité compétente
 - organise, coordonne et préfinance les assainissements;
 - approuve les démarches, évalue les résultats, prend position, définit la suite des mesures.

- **Les Municipalités de Reconvilier et de Loveresse** sont
 - partenaires et lien important entre la population concernée (propriétaires fonciers) et l'OED.

- **Les propriétaires fonciers** seront
 - informés de l'inscription de la mise au cadastre des sites pollués;
 - informés préalablement des mesures prévues sur leur parcelles.



Calendrier prévisionnel

- A partir de l'été 2020
 - Attribution d'un mandat à un bureau d'études pour l'élaboration d'un plan d'assainissement global
 - Essai pilote (10 parcelles)
 - Plan concernant les mesures à prendre lors de dépassements des seuils d'investigation.

 - Janvier 2021 à décembre 2021
 - Demande d'offres (lots d'assainissement) auprès de bureaux compétents.
 - Attribution du mandat à un bureau d'études.
 - Echantillonnage de légumes
 - Début des travaux d'assainissement.
- *Calendrier dépendra fortement des conditions météorologiques*

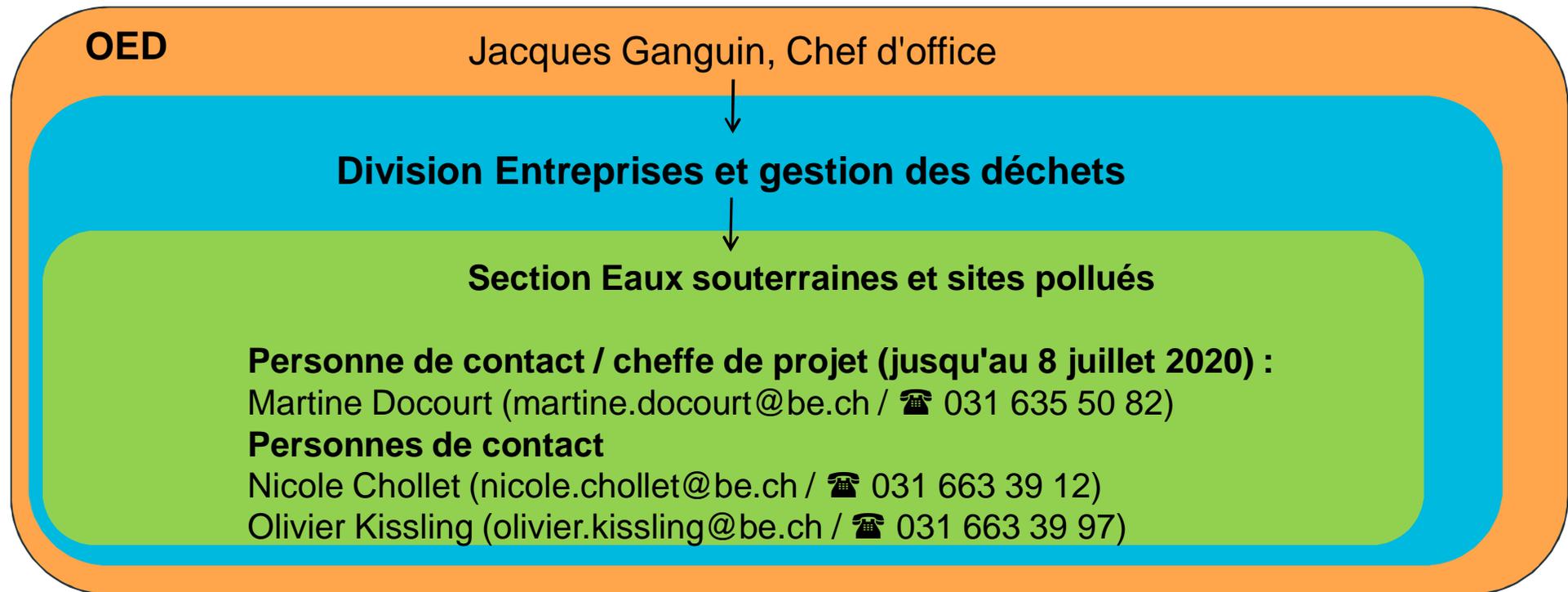


Prise en charge des coûts

- Les travaux d'assainissement seront préfinancés par l'OED.
- L'entreprise à l'origine de la pollution (soit la part du perturbateur par comportement) ne pouvant être poursuivie, les coûts lui incombant seront pris en charge par l'OED (coûts de défaillance).
- L'OED fera une demande auprès de l'OFEV afin de toucher des indemnités fédérales de l'ordre de 40 % pour les travaux d'assainissement.
- Il n'est pour l'heure pas possible d'affirmer si les propriétaires fonciers concernés ne seront pas mis à contribution pour les travaux d'assainissement (part du perturbateur par situation 0 – 20%).
- Plan concernant les mesures à prendre lors de dépassements des seuils d'investigation sont à la charge de l'OED.



Organisation au sein de l'OED



Informations concernant les sols pollués à Reconvilier et à Loveresse en particulier:
www.be.ch/sols-reconvilier



Merci de votre attention!

Questions?

Reconvilier, Vue générale
1919